

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 05829

Numéro SIREN : 382 621 134

Nom ou dénomination : OGIC

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2023 sous le numéro de dépôt 51237

OGIC S.A.
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 3.702.600 Euros
Siège social : 155 Rue Jean Jacques Rousseau
92130 Issy les Moulineaux
382 621 134 R.C.S. Nanterre

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU
19 OCTOBRE 2023**

L'an 2023,
Le 19 octobre
A 12 heures

Les membres du Conseil de Surveillance de la société OGIC se sont réunis au siège social de la Société, sur convocation régulière de leur Président.

Sont présents :

- Monsieur Vincent MENEZ
- Monsieur Jean-Louis SAVOYE
- Madame Marine DRUMAIN DENTRESSANGLE
- Monsieur Bernard MICHEL
- Monsieur Serge GRZYBOWSKI
- Monsieur Frédéric ROUSSET
- Madame Mireille VERNEREY

La séance est présidée par Monsieur Vincent MENEZ, Président du Conseil de Surveillance, lequel constate que les membres du Conseil de Surveillance sont présents (ou réputés présents pour ceux assistant à la séance par voie de visioconférence) et, qu'en conséquence, il peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise. Les membres du directoire assistent à la réunion.

Madame Magali BOURGANEL remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Norbert DENTRESSANGLE assiste à la réunion par voie de visio conférence.

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Le Président rappelle aux membres du Conseil qu'ils ont été convoqués aux fins de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Le Président rappelle aux membres du Conseil qu'ils ont été convoqués aux fins de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un nouveau membre du directoire et fixation des pouvoirs**

- **Modification corrélative du règlement intérieur du directoire**
- [...]

- **NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE ET FIXATION DES POUVOIRS**

Le Président propose aux membres du Conseil de Surveillance de faire entrer en séance Madame Caroline DELGADO RODOZ, candidate proposée pour entrer au Directoire, ce qui est accepté par le Conseil de Surveillance.

Madame Caroline DELGADO RODOZ entre en séance.

Le Conseil de Surveillance décide de nommer, à compter de ce jour, un nouveau Membre du Directoire :

Madame Caroline DELGADO RODOZ

Née le 18 juin 1976

A Albertville

De nationalité française

Demeurant : 7 Rue de la Distillerie 93500 PANTIN

La durée du mandat de Madame Caroline DELGADO RODOZ devant être alignée sur celle des autres membres du Directoire, son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Conseil de Surveillance décide en outre de nommer à compter de ce jour, Madame Caroline DELGADO RODOZ en qualité de « Directrice Générale Déléguée » de la Société, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Ses pouvoirs sont définis à l'article 13.4 des statuts de la société.

Il ne sera versé à Madame Caroline DELGADO RODOZ aucune rémunération au titre de son mandat social.

Néanmoins elle sera remboursée de tout frais pris en charge pour le compte de la Société, dans le cadre de son mandat social, sur présentation de justificatifs.

[...]

Il est rappelé que Madame Caroline DELGADO RODOZ occupe par ailleurs le poste salarié de « Directrice Générale Logement, Grands Projets et Innovation » au sein de la société OGIC GRANDS PROJETS ET INNOVATION au titre de son contrat de travail en date du 10 février 2023.

Madame Caroline DELGADO RODOZ soussignée, déclare accepter le mandat social qui lui est ainsi confié et indique qu'il n'existe aucune restriction susceptible d'entraver l'exercice de ce mandat.

- **Modification corrélative du règlement intérieur du directoire**

Le Conseil de Surveillance, du fait de la nomination de Madame Caroline DELGADO RODOZ ci-dessus, et après en avoir délibéré, autorise le Directoire à modifier son règlement intérieur concernant sa composition et la répartition des tâches.

Une coquille s'est glissée dans le tableau de répartition des tâches : les grands projets sont affectés à Madame Caroline DELGADO RODOZ.

Le Conseil de surveillance autorise également le Directoire à modifier la règle sur les déplacements en limitant l'interdiction de prendre l'avion ensemble aux seuls Président et Directeur Général.

L'ensemble des autres dispositions du règlement intérieur demeure inchangé.

Le Conseil de Surveillance approuve ce nouveau règlement intérieur (Annexe 1).

[....]

Pour extrait certifié conforme

Vincent MENEZ
Président du Conseil de surveillance

